Envoyé en préfecture le 03/11/2022 Reçu en préfecture le 03/11/2022

reçu en prefectare le 05/1



ID: 063-216302190-20221027-D2022056-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAZAYES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Patrick DURAND.

Date de convocation: 18 octobre 2022.

<u>Présents</u>: Jean-Claude BREVET, Marie-José COQUEL, Nathalie DESBIENDRAS, Patrick DURAND, Pierre DURL'ET, Aurélien FLAGEUL, Clara GAUNTLEY, Corinne HEBRARD, Florence LEMEUNIER, Michel RODRIGUEZ, Jean Pascal VARAGNAT, Éric VAYSSIE.

Absents avant donné pouvoir :

Nicolas BOUCHET a donné pouvoir à Nathalie DESBIENDRAS. Nathalie GALLET a donné pouvoir à Corinne HEBRARD. Elisabeth COLINEAU a donné pouvoir à Michel RODRIGUEZ

Marie-José COQUEL été élue secrétaire.

Objet: Réglementation des boisements: Avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 22 septembre 2022, M. le Président du Conseil départemental a invité le Conseil municipal à donner son avis sur le projet de réglementation des boisements. Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de révision de la réglementation des boisements, menée par le Conseil départemental est en cours sur la commune.

Les documents cartographiques provisoires sont portés à connaissance des conseillers municipaux, ainsi que le détail des interdictions et restrictions proposées par le Conseil départemental.

L'enquête publique correspondante s'est tenue du 21 juin 2022 au 21 juillet 2022 en mairie de Gelles.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité approuve le projet de réglementation des boisements, tel qu'il a été présenté, et donne un avis favorable à la poursuite de la procédure afin de rendre applicable cette réglementation sur la commune de Mazayes.

Adopté à l'unanimité, Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme, En Mairie, les, jour, mois et an que dessus,



Reçu en préfecture le 03/11/2022

Affiché le



DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE CANTON D'ORCINES COMMUNE DE MAZAYES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAZAYES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Patrick DURAND.

Date de convocation: 18 octobre 2022.

<u>Présents</u>: Jean-Claude BREVET, Marie-José COQUEL, Nathalie DESBIENDRAS, Patrick DURAND, Pierre DURLET, Aurélien FLAGEUL, Clara GAUNTLEY, Corinne HEBRARD, Florence LEMEUNIER, Michel RODRIGUEZ, Jean Pascal VARAGNAT, Éric VAYSSIE.

Absents ayant donné pouvoir :

Nicolas BOUCHET a donné pouvoir à Nathalie DESBIENDRAS. Nathalie GALLET a donné pouvoir à Corinne HEBRARD. Elisabeth COLINEAU a donné pouvoir à Michel RODRIGUEZ

Marie-José COQUEL été élue secrétaire.

<u>Objet : Ecole de Musique Intercommunale: Intervention en milieu scolaire.</u>

Monsieur le Maire, expose, comme par les années précédentes, le Conseil d'Administration de l'Ecole de Musique Intercommunale de Chavanon Combrailles et Volcans, propose aux communes non membres de la Communauté de Communes de CCV, une participation pour l'intervention en milieu scolaire.

La participation pour l'année scolaire 2022/2023 s'élève à 5 062,50 € pour un volume de

3 heures **45** minutes hebdomadaires sur 36 semaines et sera matérialisée par la mise à disposition d'un intervenant diplômé embauché par l'EMI de CCV.

Le coût de la participation 2022/2023 sera donc de 5 062,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Compte tenu de l'intérêt pédagogique pour l'ensemble des enfants scolarisés, le Conseil municipal accepte la proposition d'intervention musicale en milieu scolaire, faite pour l'année 2022/2023, pour le montant de 5 062,50€.

> Adopté à l'unanimité, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, En Mairie, les, jour, mois et an que dessus,



ID: 063-216302190-20221027-D2022058-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAZAYES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Patrick DURAND.

Date de convocation: 18 octobre 2022.

<u>Présents</u>: Jean-Claude BREVET, Marie-José COQUEL, Nathalie DESBIENDRAS, Patrick DURAND, Pierre DURLET, Aurélien FLAGEUL, Clara GAUNTLEY, Corinne HEBRARD, Florence LEMEUNIER, Michel RODRIGUEZ, Jean Pascal VARAGNAT, Éric VAYSSIE.

Absents ayant donné pouvoir :

Nicolas BOUCHET a donné pouvoir à Nathalie DESBIENDRAS. Nathalie GALLET a donné pouvoir à Corinne HEBRARD. Elisabeth COLINEAU a donné pouvoir à Michel RODRIGUEZ

Marie-José COQUEL été élue secrétaire.

<u>**Objet :** </u> Ecole de Musique Intercommunale : Participation à l'école de musique Intercommunale Chavanon Combrailles et Volcans.

Monsieur le Maire, rappelle qu'une Ecole de Musique Intercommunale existe sur la communauté de communes de Chavanon Combrailles et Volcans. La communauté de communes de Dômes Sancy Artense, n'ayant pas de structure similaire à proposer, il est possible à la commune de Mazayes d'adhérer à l'EMI de CCV. Cette adhésion permet de proposer une offre culturelle avec des tarifs préférentiels aux habitants de notre commune.

Le montant de la participation de la commune de Mazayes, calculée au prorata du nombre d'habitant, s'élève à la somme pour l'année 2022/2023, à **2 460 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'adhérer pour l'année 2022/2023 à l'école de musique de CCV.
- > Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

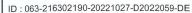
Adopté à l'unanimité, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, En Mairie, les, jour, mois et an que dessus,

Patrick DURAND,

Maire.

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Affiché le



DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE CANTON D'ORCINES COMMUNE DE MAZAYES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAZAYES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Patrick DURAND.

Date de convocation: 18 octobre 2022.

<u>Présents</u>: Jean-Claude BREVET, Marie-José COQUEL, Nathalie DESBIENDRAS, Patrick DURAND, Pierre DURLET, Aurélien FLAGEUL, Clara GAUNTLEY, Corinne HEBRARD, Florence LEMEUNIER, Michel RODRIGUEZ, Jean Pascal VARAGNAT, Éric VAYSSIE.

Absents ayant donné pouvoir :

Nicolas BOUCHET a donné pouvoir à Nathalie DESBIENDRAS. Nathalie GALLET a donné pouvoir à Corinne HEBRARD. Elisabeth COLINEAU a donné pouvoir à Michel RODRIGUEZ

Marie-José COQUEL été élue secrétaire.

<u>Objet :</u> Adhésion à la mission d'assistance retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2022-30 en date du 21 juin 2022 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- Autorise le Maire à signer la convention, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité, Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

En Mairie, les, jour, mois et an que des sus



Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Affiché le

ID : 063-216302190-20221027-D2022060-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAZAYES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Patrick DURAND.

Date de convocation: 18 octobre 2022.

<u>Présents</u>: Jean-Claude BREVET, Marie-José COQUEL, Nathalie DESBIENDRAS, Patrick DURAND, Pierre DURLET, Aurélien FLAGEUL, Clara GAUNTLEY, Corinne HEBRARD, Florence LEMEUNIER, Michel RODRIGUEZ, Jean Pascal VARAGNAT, Éric VAYSSIE.

Absents ayant donné pouvoir :

Nicolas BOUCHET a donné pouvoir à Nathalie DESBIENDRAS. Nathalie GALLET a donné pouvoir à Corinne HEBRARD. Elisabeth COLINEAU a donné pouvoir à Michel RODRIGUEZ

Marie-José COQUEL été élue secrétaire.

Objet: Mise en place du Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le courrier reçu le 08 septembre de la part de Monsieur le Préfet du Puy-de Dôme.

Ce courrier explique que, suite à la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 et à son décret d'application, la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est obligatoire dans la commune de Mazayes au motif que notre territoire est exposé au risque sismique ; aux termes de l'article R.731-1 du Code de la Sécurité Intérieur.

La commune dispose d'un délai de deux ans pour élaborer son Plan Communal de Sauvegarde à compter de la date de notification de courrier cité.

La réalisation de ce type de dossier étant particulièrement affaire de « spécialiste », Monsieur le Maire a sollicité le cabinet Réalités § Descoeur afin d'établir un devis pour établir ce PCS.

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet Réalités § Descoeur connait parfaitement la commune et ses particularités pour avoir réalisé son PLU.

Monsieur le Maire présente le devis qui s'établi pour la réalisation de ce PCS, y compris la tenue de deux réunions de travail à **2 760,00** € HT soit 3 312,00 € TTC,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré:

- Accepte le devis réalisé par le cabinet Réalités § Descoeur ;
- Charge Monsieur le Maire de valider ce devis et de signer tout document nécessaire à l'établissement de ce Plan Communal de Sauvegarde.

Adopté à l'unanimité
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
En Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Patrick DURAND,
Maire.

Envoyé en préfecture le 03/11/2022 Reçu en préfecture le 03/11/2022

ID: 063-216302190-20221027-D2022061-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAZAYES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Patrick DURAND.

Date de convocation: 18 octobre 2022.

<u>Présents</u>: Jean-Claude BREVET, Marie-José COQUEL, Nathalie DESBIENDRAS, Patrick DURAND, Pierre DURLET, Aurélien FLAGEUL, Clara GAUNTLEY, Corinne HEBRARD, Florence LEMEUNIER, Michel RODRIGUEZ, Jean Pascal VARAGNAT, Éric VAYSSIE.

Absents avant donné pouvoir :

Nicolas BOUCHET a donné pouvoir à Nathalie DESBIENDRAS. Nathalie GALLET a donné pouvoir à Corinne HEBRARD. Elisabeth COLINEAU a donné pouvoir à Michel RODRIGUEZ

Marie-José COQUEL été élue secrétaire.

<u>Objet:</u> Demande achat partie de domaine public de Monsieur Nicolas POUILLOT et Madame Marie SOUCHON.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal la demande émanant de Monsieur POUILLOT et Madame SOUCHON.

Ceux-ci sollicitent de la part du Conseil municipal la possibilité d'acheter une partie du domaine public à proximité de leur maison d'habitation située sur le bourg du Petit-Chambois, 4, Chemin Pré Lafont.

Comme indiqué sur le plan présenté au Conseil municipal, cette partie de domaine public concerné serait d'environ 88 m² et est située en bordure de leur parcelle ZI n°9. Cette acquisition permettrait d'agrandir leur terrain mais ne comporterait pas de construction.

Monsieur le Maire précise qu'un courrier a été envoyé aux propriétaires voisins de cette partie de domaine public, à savoir Monsieur et Madame MARECHAL Jean-Claude, Monsieur et Madame PERRIER Bernard et Monsieur et Madame QUINTY Didier.

Les avis reçus de la part des deux premières familles nommées, font part d'avis défavorable pour des raisons techniques et des raisons d'accès.

Monsieur le Maire précise que cette partie du domaine public accueille dans son sous-sol des réseaux, utilisés par les habitations de ce secteur, à la fois communaux comme l'évacuation d'eaux usées et des réseaux d'alimentation électrique appartenant à ERDF et téléphonique appartenant à Orange.

La mise en place programmée du réseau d'assainissement collectif conduira à créer un réseau extérieur à cette partie de domaine public, mais entrainera le maintien des évacuations actuelles pour les habitations en les utilisant pour l'évacuation des eaux pluviales et le maintien des réseaux ERDF et Orange.

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Affiché le



Pour ces raisons, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de ne pas accéder favorablement à la demande de Monsieur POUILLOT et Madame SOUCHON, afin de garantir le maintien de l'ensemble des réseaux existants sur cette partie dans le domaine public.

Le Conseil Municipal, après débat et après en avoir délibéré :

- Décide de ne pas donner suite à la demande d'achat de partie de domaine public déposée par Monsieur POUILLOT et Madame SOUCHON;
- Charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision auprès des demandeurs.

Adopté à l'unanimité Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, En Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Affiché le

ID: 063-216302190-20221027-D2022062-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAZAYES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Patrick DURAND.

Date de convocation: 18 octobre 2022.

<u>Présents</u>: Jean-Claude BREVET, Marie-José COQUEL, Nathalie DESBIENDRAS, Patrick DURAND, Pierre DURLET, Aurélien FLAGEUL, Clara GAUNTLEY, Corinne HEBRARD, Florence LEMEUNIER, Michel RODRIGUEZ, Jean Pascal VARAGNAT, Éric VAYSSIE.

Absents avant donné pouvoir :

Nicolas BOUCHET a donné pouvoir à Nathalie DESBIENDRAS. Nathalie GALLET a donné pouvoir à Corinne HEBRARD. Elisabeth COLINEAU a donné pouvoir à Michel RODRIGUEZ

Marie-José COQUEL été élue secrétaire.

Objet: Restauration de registres d'Etat Civil

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire, dans la continuité des précédentes restaurations, de réaliser des travaux de reliure et restauration d'anciens registres d'État Civil. La commune possédant des archives de registres d'État Civil assez conséquentes. Il rappelle que compte tenu de leur ancienneté, le plus ancien datant de l'année 1680, certains sont en mauvais état et il nous appartient de veiller à leur conservation afin d'en assurer une transmission de qualité aux générations futures.

Les travaux de reliure et restauration de ces registres présentés pour l'année 2022 s'élèvent à un montant de **1 270,68 € TTC**.

Cette restauration concerne les registres d'état civil des mariages de 1880 à 1890 et 1891 à 1900 ainsi qu'un registre ancien de délibérations.

Aussi, compte tenu du coût de ces travaux de restauration et du fait que ces registres datent parfois de plusieurs siècles, cette dépense s'inscrit en investissement au compte 2168 pour restauration de collections et œuvres d'art.

En conséguence, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ➤ Décide de valider cette proposition concernant la restauration d'anciens registres.
- > Charge Monsieur le Maire de procéder au mandatement des factures relatives à cette restauration au compte 2168 en investissement.

Adopté à l'unanimité Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, En Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022



ID: 063-216302190-20221027-D2022063-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAZAYES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Patrick DURAND.

Date de convocation: 18 octobre 2022.

<u>Présents</u>: Jean-Claude BREVET, Marie-José COQUEL, Nathalie DESBIENDRAS, Patrick DURAND, Pierre DURLET, Aurélien FLAGEUL, Clara GAUNTLEY, Corinne HEBRARD, Florence LEMEUNIER, Michel RODRIGUEZ, Jean Pascal VARAGNAT, Éric VAYSSIE.

Absents ayant donné pouvoir :

Nicolas BOUCHET a donné pouvoir à Nathalie DESBIENDRAS. Nathalie GALLET a donné pouvoir à Corinne HEBRARD. Elisabeth COLINEAU a donné pouvoir à Michel RODRIGUEZ

Marie-José COQUEL été élue secrétaire.

Objet : Remboursement de frais.

Le maire expose au Conseil Municipal, que Madame Isabelle DELARBRE, Adjoint technique territorial, employée par la commune en qualité de chauffeur doit effectuer une visite médicale pour le renouvellement de son permis de conduire. Cette visite médicale auprès d'un médecin agréé à un coût de 36 €. Lors de la visite, Madame DELARBRE à réglé directement le praticien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de rembourser à Madame Isabelle DELARBRE, les frais engagés à l'occasion du renouvellement de son permis de conduire spécifique à la conduite du car scolaire, les frais s'élevant à un montant total de 36,00 € (trente-six euros).
- Délègue M. DURAND, Maire afin de réaliser les formalités administratives nécessaires au paiement.

Adopté à l'unanimité Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, En Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Patrick DURAND,

Maire.

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Affiché le



ID: 063-216302190-20221027-D2022064-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAZAYES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Patrick DURAND.

Date de convocation: 18 octobre 2022.

<u>Présents</u>: Jean-Claude BREVET, Marie-José COQUEL, Nathalie DESBIENDRAS, Patrick DURAND, Pierre DURLET, Aurélien FLAGEUL, Clara GAUNTLEY, Corinne HEBRARD, Florence LEMEUNIER, Michel RODRIGUEZ, Jean Pascal VARAGNAT, Éric VAYSSIE.

Absents avant donné pouvoir :

Nicolas BOUCHET a donné pouvoir à Nathalie DESBIENDRAS. Nathalie GALLET a donné pouvoir à Corinne HEBRARD. Elisabeth COLINEAU a donné pouvoir à Michel RODRIGUEZ

Marie-José COQUEL été élue secrétaire.

<u>Objet</u>: Extension réseau suite à obtention de permis de construire à Grand Chambois.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que suite à la délivrance du permis de construire n° 063 219 22 00006 au nom de Monsieur BAUDET Alexis, demeurant 3, rue Léon Rochefort – 63230 Mazayes, pour une maison d'habitation sise à Grand Chambois – Rue Léon Rochefort, une extension du réseau d'énergie électrique est nécessaire.

Cette extension, après étude de la part des services de Territoire d'Energie 63, SIEG, nécessite la réalisation de travaux sur le domaine public pour une longueur comprise entre 85 m et 120 m suivant la solution choisie.

Monsieur le Maire après présentation des deux solutions, propose au Conseil municipal d'opter pour la solution n°1 avec 85 m d'extension pour un coût compris entre 500,00 € et 1 945,00 € HT pour la commune.

La finalisation de cette étude sera effectuée conjointement avec la réalisation de la tranche n°3 des travaux d'assainissement collectif, afin de procéder dans toute la mesure du possible, à la réalisation d'une fouille réalisée en coordination avec les VRD.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider la proposition n°1 de TE 63 et explique que la réalisation de cette opération nécessitera le renforcement du transformateur situé au Grand-Chambois au niveau du n°10 de la route des Amontés, avec sa mutation de 100 KVA à 150 KVA.

Monsieur le Maire précise que cette participation pourra être revue en fin de travaux suivant la longueur de réseau réellement construite.

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Affiché le



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Valide le projet d'extension présenté;
- Donne son accord pour la prise en charge par la commune des frais d'extension du réseau électrique pour un montant qui reste à affiner et compris entre 500 et 1 945,00 €;
- Acte de la révision possible de cette participation en fonction de la longueur de réseau réellement construite et de la solution choisie ;
- Autorise Monsieur le maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Adopté à l'unanimité Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, En Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Envoyé en préfecture le 03/11/2022

Reçu en préfecture le 03/11/2022

Affiché le

ID: 063-216302190-20221027-D2022065-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAZAYES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Patrick DURAND.

Date de convocation: 18 octobre 2022.

<u>Présents</u>: Jean-Claude BREVET, Marie-José COQUEL, Nathalie DESBIENDRAS, Patrick DURAND, Pierre DURLET, Aurélien FLAGEUL, Clara GAUNTLEY, Corinne HEBRARD, Florence LEMEUNIER, Michel RODRIGUEZ, Jean Pascal VARAGNAT, Éric VAYSSIE.

Absents avant donné pouvoir :

Nicolas BOUCHET a donné pouvoir à Nathalie DESBIENDRAS. Nathalie GALLET a donné pouvoir à Corinne HEBRARD. Elisabeth COLINEAU a donné pouvoir à Michel RODRIGUEZ

Marie-José COQUEL été élue secrétaire.

Objet : Dépôt d'un dossier pour déviation de Coheix :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le dépôt d'un dossier demandant la réalisation d'une déviation du bourg de Coheix était acté dans les projets de l'équipe municipale.

Afin d'enclencher cette étude, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier complet auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental, dossier qui devra être, après présentation aux membres du Conseil municipal, validé.

Ce dossier présentera la situation du projet, la problématique de la traversée de Coheix et la solution proposée aux services du Conseil départemental.

Le Conseil Municipal, après présentation du dossier, après débat et après en avoir délibéré et :

Compte tenu de la nécessité de proposer une alternative à la traversée de Coheix ; Vu la nécessité de sécuriser cette traversée ;

- Décide de valider le dossier présenté par Monsieur le Maire ;
- Charge Monsieur le Maire et Monsieur le 1^{er} adjoint, de finaliser cette démarche et de signer tout document relatif au dépôt de ce dossier.

Adopté à l'unanimité Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, En Mairie, les jour, mois et an que dessus,